

Réformes et changements pédagogiques : état des connaissances

La plupart des réformes se confrontent à de nombreuses difficultés lors de leur mise en œuvre. Que savons-nous des différents types d'obstacles que les politiques d'éducation rencontrent sur le terrain ? Sont-ils inéluctables et si non, comment les surmonter ? Pour approfondir la réflexion, nous ferons également le point sur l'état des connaissances en matière de changement pédagogique. Pouvons-nous, sur cette base, formuler des recommandations pour penser la réforme de l'école et faire évoluer les pratiques dans le sens attendu ? Cette session traitera de ces questions à partir d'éclairages théoriques mais aussi de discussion de cas concrets de réformes ayant été conçues en tenant compte, à la fois des obstacles identifiés à la mise en œuvre, et des stratégies et leviers réputés efficaces pour changer les pratiques.

Que savons-nous aujourd'hui des réformes et de leur mise en œuvre par les enseignants?

Vincent Dupriez

Alors que le système éducatif est périodiquement appelé à se transformer (pour des écoles et des classes plus hétérogènes, pour un soutien plus affirmé à la réussite de tous les élèves, pour de l'accompagnement plutôt que du redoublement des élèves en difficulté ...), la recherche scientifique montre qu'une majorité de réformes se solde par des échecs. Après avoir clarifié les concepts de réforme, d'innovation et de changement, cette présentation soulignera quelques caractéristiques du système éducatif qui aident à comprendre pourquoi les réformes, et notamment les réformes pédagogiques, sont si difficiles à mettre en œuvre. On peut notamment en retenir qu'une réforme ne peut pas se faire contre les enseignants, et qu'un renforcement à la fois des compétences et du statut des enseignants est probablement le levier le plus efficace, mais pas le seul, pour faire d'un projet de réforme la source d'innovations pédagogiques dans les classes.

De l'importance de distinguer le changement de la réforme. Quelques réflexions sur les implications à en tirer pour l'action publique en matière d'éducation

Hugues Draelants

Les politiques éducatives peinent en général à atteindre leur but, en particulier les réformes dites « qualitatives » ou pédagogiques, c'est-à-dire celles qui entendent modifier les comportements des acteurs scolaires. Dans certains cas, elles ne produisent tout simplement pas de résultat alors que dans d'autres elles génèrent des effets inattendus et plus ou moins éloignés de ceux qu'elles visaient. Cela étant, ce n'est pas parce que les réformes échouent régulièrement que l'école ne change pas. Aussi basique soit elle, la distinction entre réforme et changement est donc fondamentale. Le changement de l'Ecole ne procède pas forcément des réformes, il se conçoit mieux comme un processus incrémental et itératif, c'est-à-dire lent et progressif qui procède par petites touches et résulte d'interactions entre acteurs et organisations scolaires, qui se saisissent des opportunités d'action que leur ouvre un contexte historique ainsi qu'un environnement institutionnel qu'ils contribuent, par leurs actions, à faire évoluer. Les réformes s'insèrent dans cet environnement et sont donc aussi modifiées par les personnes à qui elles s'adressent. Il semble raisonnable de l'accepter afin d'en tenir compte lors de la conception même d'une réforme pour mieux préparer sa mise en œuvre et ainsi être capable de gérer ce qui apparaît comme des effets « imprévus » de l'action politique, effets qu'une sociologie compréhensive du fonctionnement scolaire permet pourtant de prévoir. Agir en ce sens paraît de nature à renforcer le réalisme et la légitimité pragmatique des réformes.

« Décret Inscriptions », quand les bonnes intentions ne suffisent pas.

Jérôme Deceuninck

Depuis 2007, les gouvernements successifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont employés à décréter une procédure standardisée d'inscriptions en première secondaire pour tous les établissements organisés et/ou subventionnés de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'accouchement de l'actuelle procédure, en vigueur depuis 2010, s'est fait dans la douleur et chaque rentrée scolaire est l'occasion de nous rappeler que si cette dernière a atteint une certaine stabilité juridique, elle demeure l'objet de nombreux débats et controverses. Nous profiterons de cette communication pour revenir sur les raisons qui, à nos yeux, peuvent expliquer les frictions entourant cette réforme. Nous tenterons notamment d'illustrer au travers de cet exemple emblématique de réforme institutionnelle, l'importance que le politique devrait accorder à la légitimation pragmatique de ses tentatives de régulation. Pour qu'une réforme provoque le changement qu'elle entend induire, il semble qu'il ne suffise pas qu'elle repose sur une légitimité morale ou cognitive. Autrement dit, constater empiriquement que le système est ségrégué du fait notamment de son mode d'appariement entre familles et établissements et ériger à partir de là en impératif moral la nécessité de son encadrement ne suffit pas à assurer la réussite de cette réforme. Il faut également prendre au sérieux, pragmatiquement, la manière dont familles et établissements s'apparient depuis des décennies sur ce que d'aucuns appellent le « quasi-marché scolaire ».